

## USOINS LE RECUL SOCI

## ATTUNION A RENTOURLOUPE XXL!!!



cgtntnsnr.com

Ca impactera forcément votre vie pendant au moins deux ans !!! **Ouverture mardi 08 Septembre** d'une Négociation Chômage partiel longue durée

Quelle procédure pour le mettre en place?

Quelle indemnisation? Qu'est-ce que c'est?

Voici ce que vous devez savoir :

Plusieurs termes désignent ce dispositif : «chômage partiel de longue durée», «activité partielle de longue durée» (APLD), «activité réduite de maintien en emploi» (ARME).

Certains secteurs ont une reprise d'activité beaucoup moins rapide que d'autres. Pour cette raison, le Gouvernement a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet, un nouveau dispositif : le chômage partiel de longue durée.

Avec cet accord, l'employeur peut réduire les horaires de ses salariés, dont l'activité n'arrive pas à reprendre complètement pour le moment.

## Pour la CGT:

L'accord doit avoir un préambule qui présente un diagnostic sur la situation économique et les perspectives d'activité de l'établissement, de l'entreprise, du groupe. Nous demandons une analyse avec l'expert du CSE, qui lui est indépendant, car la définition floue des «difficultés» de l'entreprise, chargée elle-même de faire son diagnostic n'est pas suffisant. Exemples :

- La date de début et la durée d'application
- · Les activités et les salariés concernés par le chômage partiel
- La réduction maximale de l'horaire qui peut donner lieu à indemnisation
- · Les engagements souscrits en contrepartie notamment pour le maintien de l'emploi et la formation professionnelle

## Pour la CGT l'employeur doit prendre des engagements :

- > Comment sécuriser l'emploi ? (c'est tout le périmètre Alpes et Cévennes qui doit être protecteurs d'emplois, interdire tout PSE)
- > Comment seront indemnisés les salariés en activité partielle ? Pour la CGT le pouvoir d'achat doit être maintenu (salaires, primes, intéressement ...) nous demandons l'indemnité à 100 %
- > Quel sera le délai de prévenance pour les jours chômés ? (Il n'est pas normal d'être prévenu la veille pour le lendemain comme cela se passe aujourd'hui)
- > Et pour l'avenir, comment seront sécurisés nos points retraite?

C'est déjà l'État et nos impôts qui vont financer une grande partie, l'entreprise doit assumer aussi ses responsabilités et donc participer à l'effort, il est hors de question que seuls les salariés supportent le poids de la baisse d'activité.

La tentation sera grande à NTN SNR comme ailleurs «d'optimiser» la productivité avec le travail à la carte, «d'optimiser» les résultats pour le bien des actionnaires.

Attention sous couvert du COVID nous n'accepterons pas un retour un arrière sur nos droits et conditions de travail !



Une info à été donnée mercredi 02 septembre aux syndicats : L'activité va mieux, surtout pour l'auto avec un volume à la hausse, donc une reprise d'activité dans les prochaines semaines. Alors pourquoi ce chômage?